

## 1.0 INTRODUCTION

La présente norme vise à garantir que tout le personnel appelé à utiliser des outils électriques et des outils à main reçoit les conseils appropriés en matière d'utilisation sécuritaire. En raison des risques inhérents à la manipulation des outils électriques et à main, les travailleurs doivent veiller à ce que les mesures de sécurité adéquates soient mises en œuvre de façon uniforme.

## 2.0 PORTÉE

Cette norme s'applique à tous les employés et entrepreneurs qui effectuent des travaux avec les outils électriques et des outils à main.

## 3.0 RÉFÉRENCES

Règlement général 91-191 en vertu de la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i> du Nouveau-Brunswick	Partie IX, Outils
CAN3-Z166.1-M85 (CSA)	Pistolets d'ancrage à charge explosive — Exigences en matière de performance
CAN3-Z166.2-M85 (CSA)	Pistolets d'ancrage à charge explosive — Utilisation et manipulation

## 4.0 TERMES ET DÉFINITIONS

Outils à main	Un outil tenu à la main et manié sans électricité ou toute autre source d'alimentation.
Outils électriques	Un outil électrique fonctionne grâce à une source d'alimentation supplémentaire et un mécanisme autre que le travail exclusivement manuel effectué avec les outils à main.

## 5.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

### 5.1 **Employeur**

- Fournir les bons outils à l'employé qui effectue les tâches.
- Fournir l'ÉPI approprié pour les outils utilisés.
- Veiller à ce que les outils soient maintenus en bon état de fonctionnement (bon état, entretien régulier).
- S'assurer que les employés sont qualifiés pour manipuler et utiliser les outils en toute sécurité.
- S'assurer que les employés n'utilisent jamais des outils endommagés.
- S'assurer que les conduites et les tuyaux hydrauliques, pneumatiques, chimiques et électriques pour les outils à main à commande mécanique ne passent pas dans les couloirs, les voies de passage ou les zones de travail afin de ne pas mettre les employés en danger.
- Veiller à ce que les outils soient réparés par des personnes qualifiées uniquement.

- Veiller à ce que les outils soient bien rangés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- S'assurer que les employés ont reçu une formation sur l'utilisation de la marque et du modèle spécifiques du pistolet d'ancrage à charge explosive et qu'ils ont un certificat d'opérateur valide.

## 5.2 Employé

- Avoir les compétences nécessaires pour l'utilisation sécuritaire de l'outil.
- Vérifier que l'outil n'a aucune irrégularité et respecte les normes en matière de sécurité avant chaque utilisation.
- Signaler tout outil défectueux et ne jamais utiliser d'outils endommagés
- Utiliser le bon outil pour la tâche.
- Utiliser les outils selon les instructions du fabricant. N'utiliser les outils qu'aux fins pour lesquelles ils ont été conçus.
- Ne pas laisser les outils sur les planchers, les voies de passage et les escaliers. Ne pas les laisser à des hauteurs élevées puisqu'ils risquent de tomber.
- S'assurer que les conduites et les tuyaux hydrauliques, pneumatiques, chimiques et électriques pour les outils à main à commande mécanique ne passent pas dans les couloirs, les voies de passage ou les zones de travail afin de ne pas mettre les autres employés en danger.
- Porter l'ÉPI approprié pour les outils utilisés.

## 6.0 NORME

### 6.1 Généralités

Les outils à main, les outils électriques et les machines-outils d'atelier doivent être utilisés qu'aux fins pour lesquelles ils ont été conçus et manipulés par des personnes qualifiées et expérimentés. Il est également important d'utiliser les outils conformément aux instructions du fabricant.

- Le personnel doit s'assurer que l'outil est adéquat pour la tâche et qu'il a été inspecté avant chaque utilisation. Les outils endommagés ou usés ne doivent pas être utilisés. Ceux-ci seront étiquetés et mis hors service.
- Les outils doivent être approuvés par une autorité reconnue (p. ex. les Laboratoires des assureurs du Canada [ULC], l'ANSI ou le groupe CSA).
- S'assurer que les machines et l'équipement qui pourraient causer des blessures sont convenablement protégés. Donc, les pièces tournantes et à mouvement alternatif doivent être dotées de volets de protection.
- Il est interdit de modifier ou d'enlever les volets de protection du fabricant.

*Note : Ne jamais tenter de contourner les règlements établis en matière de volet de protection.*

### 6.2 Outils électriques et outils à main

---

Les outils électriques portatifs peuvent présenter des risques lorsqu'ils sont mal utilisés. Il y a plusieurs types d'outils électriques portatifs catégorisés en fonction de leurs sources d'alimentation. Il existe des sources d'alimentation électrique, pneumatique/à air comprimé, à carburant liquide, hydraulique, à charge explosive et à piles. Les outils électriques portatifs ne doivent pas être utilisés si vous soupçonnez qu'ils sont défectueux ou si des dommages sont apparents.

- Tous les outils doivent être mis dans en état d'énergie nul avant d'enlever ou de changer des composantes.
- Tous les outils électriques doivent être dotés d'un disjoncteur de fuite de terre.

### **6.2.1 Machines portatives hydrauliques**

Le fluide utilisé dans les outils hydrauliques doit respecter les spécifications du fabricant. Il est important de ne pas dépasser la pression de fonctionnement sûre recommandée par le fabricant pour les tuyaux, les vannes, les tubes et autres accessoires.

### **6.2.2 Outils pneumatiques/à air comprimé**

Utilisez seulement la taille et le type adéquats d'embouts et de raccords de tuyau ; utilisez les pinces de construction robuste et conçues spécifiquement à cette fin.

Les outils pneumatiques sont alimentés par de l'air comprimé. Ils comprennent, mais sans s'y limiter, les déchiqueteuses, les perceuses, les marteaux et les ponceuses.

Les outils pneumatiques doivent être inspectés afin de vérifier si les outils sont bien fixés au tuyau à air pour éviter qu'ils ne se déconnectent. Les câbles de sécurité pour tuyaux et les goupilles de retenue sont nécessaires pour tout couplage pneumatique.

### **6.2.3 Pistolets d'ancrage à charge explosive**

L'outil, la charge explosive et la pièce de fixation doivent être des outils approuvés par Énergie NB et satisfaire aux exigences du groupe CSA.

Les pistolets d'ancrage à charge explosive ne doivent être utilisés que par les employés ayant reçu une formation spéciale. Les deux types de pistolets d'ancrage à charge explosive, à faible vitesse et à haute vitesse, utilisent des explosifs pour enfoncer des clous, des goupilles et des attaches dans une surface.

Les pistolets d'ancrage à charge explosive doivent être rangés sans charge et les cartouches doivent être serrées de manière sûre.

## **ANNEXE**

S.O.

---

**SUIVI DES MODIFICATIONS/APPROBATIONS DES DOCUMENTS**

<b>Numéro de la revision</b>	<b>Date aaaa/mm/jj</b>	<b>Sommaire des modifications</b>	<b>Auteure</b>	<b>Revisée par</b>	<b>Approuvée par</b>
Nouvelle norme	2021-07-21	Nouvelle norme	Nancy Allen	Service de Santé globale et sécurité	Robin Condon

*R. Condon*

Directrice  
Santé globale et sécurité